

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT BENIN



DÉFINITION

Les accidents bénins correspondent aux accidents qui semblent a priori être sans grande conséquence sur la santé, et n'entraîner ni arrêt de travail, ni soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes de Sécurité Sociale.

Il peut s'agir de coupures, bosses, échardes...qu'il faut tout de même soigner.

Dans tous les cas, le soignant se lave les mains et se protège avec des gants.

PLAIE SIMPLE

- Nettoyer la plaie à l'eau au savon et rincer
- Sécher la plaie à l'aide d'une compresse
- Désinfecter la plaie avec un antiseptique
- Appliquer un pansement



- Vérifier la validité de la vaccination antitétanique de la victime

CORPS ÉTRANGER DANS L'OEIL

- Ne pas retirer le corps étranger
- Laver sous faible pression (sérum physiologique)
- Adresser systématiquement à l'ophtalmologiste



BRÛLURE THERMIQUE ET CHIMIQUE

- Refroidir le plus tôt possible sous un jet d'eau indirect, en arrosant la surface brûlée durant 10 à 15 minutes
- Selon la gravité de la brûlure (localisation, étendue, aspect), demander un avis médical



SAIGNEMENT DE NEZ

- Asseoir la victime, tête penchée en avant, lui demander de se moucher vigoureusement
- Lui demander de comprimer la narine, du côté du saignement, avec deux doigts, pendant 10 minutes, sans relâcher
- Demander un avis médical si le saignement de nez ne s'arrête pas, s'il se reproduit, ou s'il a pour origine une chute ou un coup



INGESTION ACCIDENTELLE

- Mettre la victime au repos, éviter toute agitation
- Ne pas faire boire la victime, ne pas la faire vomir
- Relever le nom du produit
- Appeler le centre antipoison le plus proche.

Clinique de la main :

Le Mans : 02.43.77.57.75

Angers : 02.41.86.86.41

Rennes : 02.99.23.33.28

Centre antipoison :

Angers : 02.41.86.86.41

**En cas de doute sur la conduite à tenir,
n'hésitez pas à appeler les secours (15).**



REJOIGNEZ-NOUS



www.satm.fr